Département de la Somme Arrondissement d'AMIENS Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT Tél: 03.22.39.40.40 OBJET: Dissolution du budget LOT 22107 au 31/12/2024 Date de convocation: 21 novembre 2024 Date de séance : 27 novembre 2024 Date d'affichage: 2 décembre 2024 Membres en exercice: 55 Membres présents: 36 Membres votants: 37 Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20241127-148\_2024-DE N°148/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Léger les Domart, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCORTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés:

Mmes DUFRENOY, LEPOIX, CAPRON,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI BUTIN, FRANCOIS, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, ALEXANDRE, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL,

Secrétaire de séance : Mme DIRUY

\*\*\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Considérant qu'il ne reste plus d'opérations à réaliser sur le budget annexe 22107 LOT.

Considérant qu'il apparait opportun de dissoudre le budget annexe LOT 22107 qui est devenu sans objet et d'en reprendre la voirie et le résultat dans le Budget Principal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20241127-148\_2024-DE

- D'approuver la suppression du budget annexe 22107 LOT au 31 décembre 2024,
- D'accepter la reprise de la voirie et du résultat du budget annexe 22107 LOT dans le budget principal sur l'exercice 2024.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme, Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 2 décembre 2024 et de sa publication le 2 décembre 2024.

